Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260923-2026_92-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	*Présents*	*Votants*
23	*19*	*20*

Date de la convocation : *16 septembre 2026*

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le 23 septembre à 19h, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison pour tous à Lanneplaà, sous la Présidence de M. Alain LENGLET, Président.

Présents : Alain LENGLET, Président,

Jean-François BILLERACH, Jean-Pierre CHALARON, Jérôme CLEMENCEAU, Nicolas CRESSON, Philippe DARTIGUE PEYROU, Éric DELTEIL, Amandine GASTIGAR, Jean René LAPLACE, Denis LARTIGUE, Éric NOTARIO, Fabienne PIT, David PUHARRE, Michel SARTHOU, Pierre ZIEGLER, délégués titulaires,

Jean Michel BERGES, Pascale LARROQUE, Etienne FONS, Guy ROMAIN, délégués suppléants.

Excusés : Cécile COUDROY, Albert LAHITETTE, Patrice LARROUTURE, Jérémy LAUDA, Bernard MELIANDE, Luc MONBEIG, Frédéric PEDEDAUT.

Donné pouvoir : Cédric PERRIN à Jérôme CLEMENCEAU.

Secrétaire : Michel SARTHOU.

Gestion du personnel : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal *(délibération 2026-92)*

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Comité Syndical la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal pour assurer les missions d'exploitation (électromécanicien) du Syndicat.

Après avoir entendu le Président dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical

DÉCIDE la création, à compter du 24 septembre 2026, d'un emploi permanent à temps complet accessible au grade d'agent de maîtrise principal.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

CHARGE Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Mourenx-Orthez

Pour	Abstention	Contre
20	0	0

Fait à Lanneplaà,
le 23 septembre 2026

Le Président

Alain LENGLET

Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez